

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

**Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Normétal tenue le 6 février 2024 à 20 h 20**

Sont présents : MM Ghislain Desbiens, maire
Patrice Morin, conseiller # 2
Gérald Lamoureux, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mme Monique Bouchard, conseillère # 4

Sont absents : M. Nestor Dubé, conseiller # 1
Mme Lise Bégin, conseillère # 2

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 20 h 20.

2024.02.43

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée unanimement

2024.02.44

Remboursement de factures - arrêt

CONSIDÉRANT la résolution 2023.10.213 suite à une demande de la Boulangerie Normétal pour leur rembourser l'achat de 80 bouteilles de 18 litres d'eau (*pour 5 jours de boulangerie par semaine, validé par un employé*);

CONSIDÉRANT la problématique survenue en septembre 2023 entérinée par un avis public adressé à la population mentionnant que l'eau est impropre à la consommation, suite à la mise en fonction du puits secondaire;

CONSIDÉRANT QUE la mise en fonction du puits secondaire cesse dans les jours suivants;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des analyses du puits principal du 16 octobre 2023 démontrent qu'il y a présence d'entérocoques à l'eau brute;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des analyses du 21 novembre 2023 démontrent qu'il y a absence d'entérocoques à l'eau brute et dans le réseau;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lève l'avis d'ébullition même si le retour à la conformité n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des factures sera effectuée;

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'aviser les propriétaires de la Boulangerie Normétal

QUE le conseil municipal procédera au paiement dû, seulement après l'approbation du résultat de l'analyse des factures;

DE ne rembourser aucune facture, dès qu'il y a absence d'entérocoques.

Adoptée unanimement

11. Sujets divers (varia)

12. Parole au public

2024.02.45

13. Fermeture de la séance d'ajournement

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu de clore la séance, il est 20 h 27.

Adoptée unanimement

Ghislain Desbiens, maire

Lyne Blanchet, greffière-trésorière